



RECOMMANDATION DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE

Face à la crise sans précédent que connaît notre pays, les organisations professionnelles de la chaîne alimentaire, réunissant les secteurs de l'industrie agro-alimentaire, de la distribution à dominante alimentaire, du transport et de la logistique, réaffirment l'engagement des filières à remplir ensemble leur mission au service de nos concitoyens et en dépit des conditions difficiles inhérentes à la crise : contribuer au maintien de l'activité pour nourrir 67 millions de Françaises et de Français.

Pour remplir cette mission vitale, tous les employés de nos professions se mobilisent sur le terrain, jour après jour. Nous les en remercions et demandons à la Nation de leur être reconnaissante des efforts accomplis.

La crise sanitaire se double d'une crise économique dont il faut espérer qu'elle ne sera pas durable et se résorbera avec l'éradication de l'épidémie. Ces conséquences se font durement sentir dans nos secteurs et dans nos métiers, sur chacun des maillons de la chaîne alimentaire.

Pour pallier ces difficultés, humaines (stress, allongement du temps de travail, sentiment d'insécurité, drames personnels...) et économiques (perte de chiffre d'affaires, baisse de la productivité, coûts additionnels de fonctionnement...), des mesures fortes ont été prises, tant par les pouvoirs publics que par les acteurs économiques. Nous nous en félicitons mais constatons aussi qu'il faudra aller plus loin si l'amplification de la crise sanitaire et économique y oblige.

Dans ce cadre, nous reconnaissons l'impérieuse nécessité de revoir les fondamentaux du modèle économique propre à nos professions. Nous fondons nos espoirs sur la sortie de crise et sur les politiques publiques qui devront les accompagner. Cependant, des décisions doivent aussi être prises afin de répondre aux besoins des segments les plus fragiles, notamment par la révision de gré à gré des conditions contractuelles et commerciales des prestations réalisées par les opérateurs de transport et de logistique et leurs sous-traitants pour les chargeurs.

Pour maintenir la cohésion et la solidarité de notre chaîne, nous demandons que ces discussions reposent sur des principes clairs et partagés par tous :

- **Répercussion** : les prestataires demandent à ce que soient pris en compte, dans le cadre des négociations à engager, les coûts légitimes engendrés par les conditions exceptionnelles occasionnées par cette crise afin d'assurer la continuité de l'activité et la survie économique des entreprises de toute taille, en tenant compte de la situation de chacune des parties au contrat. Les industriels et les distributeurs acceptent ce principe de répercussion.

- **Modération** : les prestataires s'engagent à ne présenter que les surcoûts justifiés. Ils présenteront leurs demandes respectives avec loyauté, sans abus ni recherche de profits exceptionnels. Les parties chercheront aussi à définir et mettre en œuvre ensemble les solutions permettant de maîtriser les coûts induits par la gestion de crise, tout en préservant une qualité de service adaptée aux circonstances.
- **Concertation** : les négociations s'engageront dans le cadre de relations commerciales bilatérales, sans être repoussées dans le temps par l'une ou l'autre des parties et avec une volonté partagée d'aboutir sans délai ni précipitation.
- **Médiation** : à défaut d'accord au terme des discussions ou pour les litiges pouvant naître de leur mise en œuvre, la médiation doit être préférée à toute forme de contentieux pour permettre la continuité du service, plus indispensable que jamais.

Sur la base et dans le respect de ces principes, il appartient à chaque opérateur logistique et transport de la chaîne alimentaire de prendre ses responsabilités et d'engager au plus tôt les négociations nécessaires avec les entreprises de l'industrie agro-alimentaire et de la distribution alimentaire.

Cette recommandation, préalable aux discussions entre les entreprises, a été élaborée sous l'égide de l'Etat, garant de l'intérêt général et du respect des règles de la concurrence.

Fait à Paris, le 17 avril 2020

Pour l'ANIA



Richard GIRARDOT, Président

Pour La Coopération agricole



Dominique CHARGE, Président

Pour la FCD



Jacques CREYSSEL, Délégué général

Pour la FNTR



Jean-Christophe PIC, Président

Pour l'OTRE



Aline MESPLES, Présidente

Pour l'Union TLF



Eric HEMAR, Président

Convention élaborée sous l'égide de l'État, représenté par :

Mme PAPINOFF, DGITM
